

La bibliothèque du citoyen

Philippe Robert
Renée Zauberman

Mesurer la délinquance



SciencesPo.
Les Presses

Extrait de la publication

MESURER LA DÉLINQUANCE

Du même auteur

De Renée Zauberman

Victimisation and Insecurity in Europe, A Review of Surveys and their Use, Bruxelles, VUBPress, 2008.

Victimisation et insécurité en Europe, Un bilan des enquêtes et de leurs usages, Paris, L'Harmattan, 2008.

Self-Reported Crime and Deviance Studies in Europe, Current State of Knowledge and Review of Use, Bruxelles, VUBPress, 2009.

Les Enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées en Europe ; état des savoirs et bilan des usages, Paris, L'Harmattan, 2009.

De Renée Zauberman & Philippe Robert

Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance, Paris, L'Harmattan, 1995.

De Philippe Robert (sélection)

Les Bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation, Paris, Éditions ouvrières, 1966 (*Las bandas d'adolescentes*, Madrid, Studium, 1968 ; *Os grupos d'adolescentes*, Lisboa, Moraes, 1968), 2^e édition avec Pierre Lascoumes, Paris, Éditions ouvrières, 1974.

La Question pénale, Genève, Droz, 1984 (*Strafe, Strafrecht und Kriminologie ; Eine Soziologische Kritik*, Francfort-sur-le-Main, Campus Verlag, 1990).

Les Comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures, Paris, Sycomore, 1985 ; 2^e édition avec Bruno Aubusson de Cavarlay, Marie-Lys Pottier et Pierre Tournier, Paris, L'Harmattan, 1994.

Geschichte und Soziologie des Verbrechens, Pfaffenweiler, Centaurus Verlag, 1990 (avec Clive Emsley).

Le Citoyen, le crime et l'État, Genève, Droz, 1999 (*O cidadão, o crime e o estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002 ; *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelone, Atelier, 2003 ; *Bürger, Kriminalität und Staat*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften/GmbH, 2005).

Crime et sécurité ; l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 2002 (avec Laurent Mucchielli).

L'Insécurité en France, Paris, La Découverte, 2002.

Sociologie du crime, Paris, La Découverte, 2005 (*Sociologia do crime*, Petropolis, Vozes, 2007, 2010).

Comparing Crime Data in Europe : Official Crime Statistics and Survey Based Data, Bruxelles, VUBPress, 2009 (*Mesurer la délinquance en Europe ; comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, L'Harmattan, 2009).

Evaluating Safety and Crime Prevention Policies in Europe, Bruxelles, VUBPress, 2009 (*L'Évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2009).

LA BIBLIOTHÈQUE
DU CITOYEN

Philippe Robert
Renée Zauberman

**MESURER
LA DÉLINQUANCE**

Cet ouvrage a été publié
avec le concours du CNRS/Cesdip.

PRESSES DE SCIENCES PO

Extrait de la publication

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

Mesurer la délinquance / Philippe Robert et Renée Zaubergerman – Paris : Presses de Sciences Po, 2011. – (La Bibliothèque du citoyen)

ISBN 978-2-7246-1223-3

RAMEAU :

- Statistiques criminelles : France
- Victimes d'infractions : Enquêtes : France
- Sociologie criminelle : France
- Politique criminelle : France

DEWEY :364.3 : Délinquants

Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2011.PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

Remerciements

Cet ouvrage s'appuie sur les travaux du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) depuis plus d'un quart de siècle sur la mesure de la délinquance, la victimation et l'insécurité.

Nous devons des remerciements particuliers à Sophie Névanen dont le travail acharné a repris la tradition d'analyse statistique longtemps développée par Marie-Lys Pottier, et aussi à David Bon qui a succédé à Lisa Miceli dans le cadre d'un programme de recherche financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur les victimations et l'insécurité (contrat Criminsec 07-BLAN-0026).

Nous avons aussi des dettes considérables envers Bruno Aubusson de Cavarlay, pour l'analyse des statistiques pénales, et Thierry Godefroy, pour l'économie du crime.

Notre gratitude va encore à Jérôme Accardo et Thomas Le Jeannic, puis à Michel Duée, Laurence Jaluzot et Sébastien Picard de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), François Beck de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), Stéphane Legleye, Stanislas Spilka, Olivier Le Nezet et Ivana Obradovic de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), Sylvie Scherer et Hélène Heurtel à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme-Île-de-France (IAU-IdF), Catherine Cavalin de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (Drees), Louis Fernique à l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Nous adressons aussi nos remerciements aux collègues allemands, belges, britanniques, espagnols, finnois, français, italiens, néerlandais, suédois et suisses qui ont participé au programme que nous animions sur la mesure de la délinquance et l'évaluation des politiques de prévention et de sécurité, dans le cadre de l'action de coordination européenne Assessing Deviance, Crime and Prevention in Europe (Crimprev, 6^e PCRDT, contrat 028300).

Une aide précieuse nous a été apportée par les collègues qui ont accepté de relire tout ou partie de ce manuscrit, notamment Emmanuel Blanchard, Thierry Godefroy et René Lévy.

Comme d'habitude, Bessie Leconte a vérifié avec minutie le texte et les références.

Nous remercions enfin Marie-Geneviève Vandesande et ses collaborateurs pour leur travail éditorial minutieux, ainsi que notre collègue Nonna Mayer qui nous a suggéré de soumettre le projet de cet ouvrage aux Presses de Sciences Po.

Introduction

Vient-on à parler de délinquance – au cours d'un dîner, à la télévision, dans un article de presse ou sur un blog –, le débat démarre presque toujours en termes de mesure. Si l'on en parle, c'est pour dire qu'elle monte. Il arrive même parfois qu'on avance d'un même souffle qu'elle augmente (en matière d'agressions) et qu'elle diminue (en ce qui concerne les vols).

Maîtriser la mesure constitue un enjeu crucial. Pour les hommes politiques qui assoient leur carrière sur la traque de l'insécurité. Pour les professionnels (policiers, dirigeants d'agences privées de conseil en sécurité, etc.) qui tentent de s'imposer comme experts de la délinquance, donc de sa mesure. Enfin, pour les journalistes, sans cesse appelés à injecter dans le débat de l'information sur les fluctuations de la délinquance. Dans cet univers concurrentiel, chacun essaie de promouvoir la mesure qu'il contrôle au détriment de celles qui lui échappent.

Aujourd'hui, l'exercice est devenu plus complexe : mesurer la délinquance par les seuls chiffres de la police ou de la justice, c'est faire preuve d'archaïsme. Désormais, il faut aussi savoir mobiliser d'autres sources d'information : les enquêtes en population générale, les statistiques publiques non pénales (comme celles des causes de décès) ou des estimations monétaires... Il faut surtout apprendre à confronter et non seulement juxtaposer ces différentes données. Il est enfin devenu impossible de ne pas maîtriser ce qui se fait dans d'autres pays, en particulier chez nos principaux voisins européens. Cet ensemble de savoirs et de savoir-faire demande un apprentissage. À défaut, la mesure de la délinquance ressemble à une foire d'empoigne où l'on ne sait qui croire.

On dit : « la violence augmente ». Certes, mais les homicides sont à leur minimum historique, même si surviennent toujours quelques faits divers horribles. Ajoutons que les blessures graves continuent de ne représenter qu'une faible part des agressions. Enfin, la seule violence qui semble vraiment croître évoque moins le sang qui coule que des relations sociales de plus en plus rugueuses et de la prédation (injures, menaces, racket, vol à l'arraché, etc.).

On dit : « les vols et cambriolages diminuent ». C'est vrai ces vingt dernières années, mais beaucoup moins qu'ils n'ont augmenté des années 1960 aux années 1980. Sans oublier que pour les citoyens, ils restent le risque le plus important. En outre, si le cambriolage et le vol de voiture diminuent, les vols violents, eux, augmentent.

On dit : « sans la police et la justice, le citoyen serait exposé à l'agression et au vol ». Certes, mais les quatre cinquièmes des vols ne sont pas élucidés ; et les deux tiers des agressions restent inconnus des services officiels, principalement occupés à traiter une masse d'infractions de circulation et d'ordre public.

On dit : « la prohibition protège la jeunesse contre la drogue ». Oui, mais la France est à la fois l'un des pays européens les plus prohibitionnistes et l'un de ceux où le plus grand nombre de jeunes consomment du cannabis.

On dit : « ce qui est grave, c'est la violence ». Or les imprudences au volant coûtent bien plus cher à la collectivité et prélèvent bien plus de vies que toutes les agressions ; quant au poids économique de la fraude fiscale, il dépasse largement celui de toute forme de délinquance ordinaire.

Comment s'y reconnaître ? Jusqu'à la seconde partie du XX^e siècle, les choses étaient simples : on ne disposait d'autre mesure que les comptages d'activité des tribunaux, des prisons et de la police – ce que l'on nomme globalement statistiques pénales – et l'on

feignait de croire que ce qui était traité par ces institutions représentait bien l'ensemble de la délinquance. Depuis, on a vu s'ajouter une série de nouveaux instruments de mesure (statistiques démographiques ou sanitaires, estimations monétaires et surtout enquêtes en population générale) qui ont rendu archaïque le monopole traditionnel.

La qualité des institutions qui produisent ou diffusent la mesure de la délinquance varie beaucoup selon l'autonomie dont elles disposent réellement par rapport aux instances politiques et aux administrations pénales, et selon les compétences scientifiques qu'elles réunissent. De ce dernier point de vue, peu d'organismes atteignent le niveau d'excellence méthodologique qui fait la réputation du Home Office Research, Development and Statistics Directorate anglais ou même du Wetenschappelijk Onderzoek-en Documentatiecentrum (WODC) néerlandais, ou encore du réseau des Observatoires européens sur la drogue et la toxicomanie (OEDT), et notamment de l'Observatoire français (OFDT).

Quant à leur statut institutionnel, le problème vient du fait que le personnel politique et les grandes institutions pénales font des chiffres une utilisation avant tout rhétorique : on y recourt rarement pour fonder une politique ou une pratique, mais plus souvent pour la justifier. Les chiffres doivent montrer leur docilité à la parole ministérielle ou présidentielle, monter ou baisser quand on le leur dit. Du coup, la tutelle exercée sur les organismes de mesure de la délinquance vise d'abord à garder le contrôle des comptes du crime, dans l'idéal à les monopoliser. Par ailleurs, l'horizon est toujours de court ou de très court terme : la prochaine loi ou les prochaines élections. Le long terme insupporte et dérange. La qualité des institutions de mesure dépend donc beaucoup de leur capacité à se situer à une distance suffisante de ces injonctions. Certains pays ont confié la tâche aux grands instituts de statistique